

## ■ Les femmes et la politique

### OBJET

Au Québec, comme ailleurs sur la planète, les femmes occupent de plus en plus les lieux de gouvernance. Cependant, les Québécoises sont encore sous-représentées aux postes électifs, que ce soit au sein des conseils municipaux et des instances supramunicipales, des communautés autochtones, de l'Assemblée nationale ou de la Chambre des communes. Ici, aux élections générales d'avril 2014, les femmes se sont portées candidates dans une proportion de 29,6 % et à l'issue du scrutin, elles occupaient 27,2 % des sièges.

Comment expliquer que le concept de « mixité égalitaire » soit si mal adapté au monde politique? Et des recherches démontrent qu'il ne faut pas chercher la réponse auprès de l'électorat, car il accorde sa voix aux candidates et aux candidats dans une même proportion. Plusieurs facteurs contribuent à garder la brèche démocratique ouverte. La socialisation différente des filles et des garçons, le partage inéquitable des tâches familiales, une difficile conciliation travail-famille, des ressources financières insuffisantes et une culture partisane et institutionnelle adaptée à un modèle masculin sont les plus déterminants.

Les femmes constituent la moitié de la population, mais la proportion d'élues stagne en deçà de 30 % depuis plus de dix ans. On parle ici de plafond de verre. Pour contrer ce phénomène, des chercheurs estiment que les partis politiques devraient présenter plus de candidates. L'imposition de quotas serait opportune à cette fin. Par ailleurs, on s'entend sur la nécessité de sensibiliser les femmes à l'action démocratique afin d'augmenter leur présence dans la sphère politique.

### LES CINQ LECTURES POUR COMPRENDRE

1/ Union interparlementaire, « Les femmes en politique », *Site Web*, Genève, 2016, <http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP2015-f.pdf>

L'Union interparlementaire a été créée en 1889 afin de donner une voix aux parlements à l'échelle internationale. L'organisme est voué à la promotion de la paix, à la coopération et à la démocratie représentative. À cette fin, elle poursuit les mêmes objectifs que l'Organisation des Nations unies et collabore avec elle. En l'occurrence, elle s'intéresse à la représentation politique des femmes.

« En démocratie, la voix de chacun doit être entendue. [L'Union interparlementaire] se mobilise pour que les femmes – la moitié de la population mondiale – participent sur un pied d'égalité à la vie politique. Ses travaux de recherche et sa base de données sur la présence des femmes en politique sont un baromètre très apprécié des progrès en la matière. »

Ainsi, selon l'organisation, la conduite des affaires publiques regarde autant les femmes que les hommes. Elle ne saurait se réaliser sans une participation équitable et complémentaire des deux genres. C'est pourquoi la définition des politiques et de la législation appelle un partenariat de femmes et d'hommes pour la construction d'un contrat social imprégné de réelles valeurs démocratiques.

L'onglet du site Web de l'Union interparlementaire « Les femmes en démocratie » rend compte des activités de l'organisme et donne notamment accès à son plan d'action intitulé *Pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*. Plusieurs documents et une base de données sur l'état de la situation et l'histoire des femmes dans le monde politique sont mis en ligne.

En ce qui a trait à l'évolution de la représentation des femmes, les Amériques mènent le peloton avec une hausse de 0,8 % en 2015 par rapport à 2013. L'Afrique subsaharienne emboîte le pas avec 0,7 %, l'Europe, avec 0,4 %, les pays arabes avec 0,3 %, l'Asie avec 0,2 %, la région du Pacifique avec 0,1 %. Pour leur part, les pays nordiques affichent un recul de 0,4 %. On apprend, par ailleurs, que la moyenne mondiale de la représentation des femmes toutes Chambres confondues s'établissait à 22,8 % le 1<sup>er</sup> août 2016.

À la même date, si le Québec avait fait partie du classement mondial, il aurait occupé le cinquantième rang sur 193 pays, soit une proportion de 27,6 %. En excluant le Sénat, le Canada se classait soixante-quatrième, soit une proportion de 26 %.

## **2 / Directeur général des élections, *Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, Québec, 2014, 130 p. (Collection Études électorales).**

Dans cette étude sur l'évolution de la représentation des femmes en politique, le Directeur général des élections du Québec (DGE) constate, entre autres, que la proportion d'élues à l'Assemblée nationale stagne depuis plus d'une décennie et que les femmes n'ont jamais atteint le tiers de ses membres, bien qu'elles constituent la moitié de la population. Le DGE conclut que l'égalité femmes-hommes n'est que partiellement atteinte et qu'elle doit s'exercer au quotidien afin d'en faire une réelle valeur pour la société québécoise.

L'entrée des femmes en politique se réalise en trois étapes clés : le recrutement, la candidature et l'élection. La phase du recrutement est cruciale, car une fois confirmée à l'investiture, une femme a autant de chance qu'un homme de se faire élire. Ainsi, la société doit préparer les femmes en amont. Pour leur part, les partis politiques doivent assurer un recrutement paritaire.

Pour atteindre cette parité, le DGE recommande de faire une veille sur les différentes initiatives internationales en matière de représentation des femmes. Il s'agit là de sensibiliser la population à l'action citoyenne et démocratique, particulièrement les femmes. Il faudrait aussi inciter les partis politiques à adopter des mesures pour augmenter la présence féminine en politique, soit de présenter un quota de candidates et de leur attribuer une part équitable de circonscriptions à haut potentiel d'électivité.

## **3 / Conseil du statut de la femme, *Les femmes en politique : en route vers la parité : avis*, Québec, 2015, 138 p.**

Dans son avis, le Conseil du statut de la femme présente l'évolution des femmes dans la sphère politique, soit depuis qu'elles ont acquis le droit de vote et d'éligibilité, à la Chambre des communes en 1918, à l'Assemblée nationale en 1940, et progressivement à l'échelle municipale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu des années 1970. Le Conseil constate que, depuis une quinzaine d'années, la proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale n'est que d'environ 30 %. Selon le classement mondial de l'Union interparlementaire de l'année d'élection, en 2014, le Québec se serait situé au 44<sup>e</sup> rang. Pour cette

raison, le Conseil s'est donné la mission de dresser un état des lieux, de faire la lumière sur les causes et de formuler des recommandations. À cette fin, il a mené des recherches et colligé les observations de 18 femmes issues de divers milieux politiques.

Le Conseil du statut de la femme estime qu'un plus grand nombre de femmes en politique contribuerait à la défense des intérêts de toutes les femmes. Cela, même si elles ne constituent pas un groupe homogène. Par ailleurs, l'organisme distingue la représentation descriptive (miroir), c'est-à-dire un Parlement qui reflète la société, composée de quelque 50 % de femmes, et la représentation substantielle, qui se rapporte aux idées et aux actions et qui promeut des valeurs féministes, quel que soit son genre. Enfin, le Conseil relève que le phénomène ne se situe pas dans la perception de l'électorat, mais réside dans la culture des partis et des institutions politiques, dans un partage inéquitable des responsabilités familiales et la socialisation persistante selon le genre des enfants et des jeunes.

Pour contrer les causes sociologiques, institutionnelles et partisans de la sous-représentation, le Conseil du statut de la femme est d'avis qu'il faut prendre des mesures dans les quatre domaines suivants : 1) le recrutement de candidates : soit d'introduire la notion de zone paritaire dans la Loi électorale, c'est-à-dire d'obliger les partis politiques à recruter entre 40 % et 60 % de candidates et de candidats, sans quoi il y aurait pénalité financière; 2) l'adoption de politiques de conciliation travail-famille à l'Assemblée nationale et dans le monde municipal; 3) une veille sur la socialisation politique des femmes, notamment des filles en tenant compte des défis régionaux; 4) la réalisation de projets structurants pour soutenir l'action politique des femmes.

#### **4/ Groupe femmes, politique et démocratie, *Agir pour une démocratie paritaire!* Mémoire présenté au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes, décembre 2015, 17 p.**

Depuis plus de 15 ans, Groupe femmes, politique et démocratie pratique le mentorat politique auprès des femmes qui aspirent à briguer des postes électifs. *Agir en démocratie paritaire!* a été présenté au Secrétariat à la condition féminine en vue de la consultation sur la prochaine politique gouvernementale en matière d'égalité femmes-hommes.

Le Groupe déplore la sous-représentation des femmes dans les « lieux d'influence et de pouvoir » : le plafond de verre se maintenant à quelque 30 % de l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale, alors que la population est composée de la moitié de femmes. Par ailleurs, les femmes sont aussi peu nombreuses aux paliers municipal et supramunicipal, soit respectivement 17,3 au poste de mairesse, 32 % au poste de conseillère et 21,8 % au poste de préfète.

Selon l'organisme, la parité femmes-hommes s'impose, mais l'évolution naturelle est insuffisante, les choses ne changeront pas d'elles-mêmes. C'est pourquoi il faut éviter l'attentisme. L'enjeu est complexe et s'aligne sur deux fronts. D'abord, l'Assemblée nationale doit modifier les lois et les institutions politiques, puis, à l'aide d'interventions pratiquées en amont, soit par le recrutement actif de candidates.

Ainsi Femme, politique et démocratie recommande d'inscrire dans la Loi électorale, d'ici deux scrutins, l'obligation pour les partis de recruter autant de femmes que d'hommes et de les doter d'une enveloppe à cette fin. L'organisme prévoit à peu près les mêmes mesures pour les municipalités. Il demande

## CINQ LECTURES POUR COMPRENDRE...

d'appliquer les principes de parité au Conseil des ministres et au Conseil du trésor, aux institutions financées par l'État, aux sociétés cotées en bourse, etc.

### 5/ Tremblay, Manon, *100 questions sur les femmes et la politique, nouv. éd. rev. et augm.*, Montréal, Remue-ménage, 2015, 373 p.

Publié en 2008, le livre de Manon Tremblay, *100 questions sur les femmes et la politique* a fait l'objet d'une réédition en 2015. L'auteure fait le constat de la sous-représentation des femmes dans les parlements et les gouvernements du monde. Les 100 questions sont réparties selon neuf grandes thématiques, soit 1) les droits de vote et de candidature; 2) les comportements électoraux; 3) les obstacles à l'élection des femmes; 4) la proportion de femmes dans les parlements; 5) les stratégies pour féminiser les parlements; 6) la représentation politique; 7) la participation au gouvernement; 8) les instruments du droit international; 9) la situation au Québec et au Canada.

Manon Tremblay donne non seulement des réponses objectives basées, par exemple, sur des statistiques et des données probantes, mais elle partage aussi ses opinions sur la sous-représentation des femmes en politique. Chacune des questions fait l'objet d'un court article suivi d'une liste d'ouvrages de référence. Tremblay a fait de sa publication une lecture obligatoire dans le cadre de son cours intitulé Les femmes et la politique donné à l'Université d'Ottawa, toutefois l'ouvrage est très accessible. Selon ses besoins, on peut parcourir le volume d'un couvert à l'autre ou le consulter de façon fragmentaire, car les réponses sont à la fois interreliées et indépendantes.

### ET CINQ AUTRES LECTURES (POUR ALLER PLUS LOIN)

- 1/ Bargel, Lucie, « Socialisation politique », dans Catherine Achin et « Laure Bereni, sous la dir. de, *Dictionnaire genre & science politique : concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 468-480.
- 2/ Boistard, Pascale, *Femmes et politique : promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas*, Projet de rapport, Ottawa, Réseau des femmes parlementaires, Assemblée parlementaire de la Francophonie, 2014, 27 p. [http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2014\\_07\\_femmes\\_rapportfemmesrepresentativite.pdf](http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2014_07_femmes_rapportfemmesrepresentativite.pdf)
- 3/ Maillé, Chantal, « Les stratégies féministes de représentation des femmes dans l'action politique au Québec », dans Dominique Bourque, Francine Descarries et Caroline Désy, sous la dir. de, *De l'assignation à l'éclatement : continuité et ruptures dans les représentations des femmes*, Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, 2012, p. 43-53.
- 4/ Prince, David, « Pleurs et gazouillis au Parlement », *Le Journal de Montréal*, 19 juillet 2015. <http://www.journaldemontreal.com/2015/07/19/pleurs-et-gazouillis-au-parlement>
- 5/ Navarro, Pascale. *Femmes et pouvoir : les changements nécessaires : plaidoyer pour la parité*, Montréal, Leméac, 2015, 94 p.

Préparé par Danielle Simard, novembre 2016.